

de quoy donner aux pauvres, et effectivement Sa Grandeur n'a plus vécu que six mois après, et elle s'est trouvée si dénuée des biens de ce monde qu'elle n'avait pas en mourant la valeur d'un sou dont elle peut disposer en faveur des pauvres.....

"....Quelques mois avant sa mort je vis encore dans le fond de sa cassette un petit couteau de 5 ou 6 sous : je le demandai à Sa Grandeur et elle me le donna, mais d'une manière et d'un ton à me tirer les larmes des yeux : *Mon enfant, me dit-elle, si je possède encore ce couteau, je vous le donne de bon cœur, afin de ne posséder plus rien sur la terre, et sois entièrement dégagé de tous les biens de ce monde.*.....

"100 je n'ay garde, Monsieur, d'entreprendre de parler de la haute contemplation et de l'union continuelle que Monseigneur avait avec Dieu, ce sont pour moy lettres closes et je dois bien me contenter d'admirer ces voyes sublimes et élevées dans lesquelles Dieu a conduit Sa Grandeur.....

"....L'aversion qu'elle avait des moindres choses qui pouvaient tant soit peu ternir le lustre et la pureté de son âme,..... la portait à se confesser tous les jours avant de dire la Ste messe.

"....Et c'est ce qui m'a excité à prendre la résolution, dès les premières années que j'ay été auprès de Sa Grandeur, de ramasser tout ce que je pouvais qui ait appartenu à sa sainte personne, et depuis son trépas à tremper des linges dans son sang, lorsqu'on l'a ouvert, à enlever quelques os ou cartilages de dessus sa poitrine et à couper ses cheveux et conserver ses habits et tout cela pour servir de très précieuses reliques.

"Je crois, Monsieur, que vous et toutes les personnes bien intentionnées, approuveront mon procédé en cela, comme effectivement plus de trois mille personnes de toutes sortes d'estat et conditions l'ont déjà approuvé en demandant avec empressement et s'estimant bienheureuses d'avoir de petites parcelles du dit linge et de ces précieux restes de mon dit Seigneur, qu'il portent sur eux avec respect et dévotion, des capitaines mesmes et officiers de troupes ont fait faire exprés des reliquaires d'argent pour les y enfermer et les porter sur eux, étant mis à cela par l'idée et l'estime général que chacun a du grand mérite et de la haute sainteté de Mon dit Seigneur et par les secours extraordinaires et miraculeux que plusieurs ont reçus et reçoivent journellement dans leurs infirmités par l'invocation de Mon dit Seigneur en s'appliquant des dites reliques ou les portant sur eux.—Fr. H. HOUSSART.

CAUSERIE AGRICOLE

Rapport du Commissaire de l'Agriculture et de la Colonisation de la province de Québec

(Suite.)

ÉCOLES D'AGRICULTURE

Je regrette de le constater, mais c'est mon devoir de le faire : nos écoles ne font guère de progrès ; le nombre

des élèves est très restreint et au-dessous du chiffre fixé par les règlements du Conseil d'agriculture, et les cultivateurs ne semblent pas trouver avantageux d'y envoyer leurs enfants.

Un crédit spécial a été accordé, à la dernière session pour permettre à chaque société d'agriculture d'envoyer un élève à ces écoles, et jusqu'à ce jour, aucune application n'a été faite pour atteindre ce but, pourtant si désirable.

Je persiste toujours à croire à la nécessité d'une école centrale, dans le genre de celle de Guelph, Ontario ; ce sera plus coûteux, mais au moins, on en retirera des avantages réels. A cette école devraient être attachés une grande ferme modèle, une bonne école vétérinaire et des ateliers suffisants. Dans l'école, les bonnes théories d'une culture rationnelle seraient enseignées ; sur la ferme, conduite par des cultivateurs d'expérience, les élèves mettraient en pratique les enseignements reçus à l'école, et dans les ateliers, ils apprendraient les premiers éléments de certains métiers, dont la connaissance est indispensable à tout bon cultivateur.

L'établissement d'une telle école a été fortement recommandé dans l'excellent rapport de la commission d'agriculture créée il y a deux ans ; et nul doute que les bonnes suggestions de cette commission importante auraient été réalisées, sous ce rapport, comme elles l'ont été sous d'autres, si les ressources mises à la disposition du gouvernement avaient été plus considérables.

COLONISATION

Les travaux de colonisation se font assez bien, si j'en juge par les rapports des inspecteurs et des conducteurs des travaux ; cependant, la division trop considérable des argents destinés à ces travaux, et que les députés persistent à vouloir imposer au gouvernement, ralentit nécessairement les travaux de construction des grandes artères et je ne saurais trop insister sur la nécessité de laisser les efforts du département se porter, de temps à autre, presque exclusivement sur certains points donnés, afin de terminer rapidement les grandes routes que les besoins de la colonisation requièrent. Il est toutefois consolant de pouvoir constater que l'emploi des argents de colonisation est bien surveillé et est fait honnêtement ; il n'y a plus de détournements de fonds, et beaucoup moins de gaspillage. C'est un grand progrès, mais il pourrait être plus considérable.

SOCIÉTÉS DE COLONISATION

Ces sociétés continuent leur œuvre avec succès, et grâce à la loi de la dernière session, qui permet d'augmenter le nombre, la Société de colonisation du comté de Bonaventure a été organisée et a fait naître de grandes espérances pour la colonisation de la Gaspésie, cette partie si importante et si intéressante de la province de Québec. Un mouvement très accentué a été créé par quelques-uns de nos compatriotes émigrés aux États-Unis, pour profiter des avantages de cette nouvelle société, qui a demandé une réserve de terrains excellents, au